

certaines autres entreprises, et dont on dit qu'il a été fait un usage assez peu légitime. Je sais gré au député de Norfolk de sa loyauté envers le contrôleur du Nord-Canadien, M. Mitchell, qui est, je crois, son ami intime. Selon lui, nul ne sait mieux que M. Mitchell si les renseignements que l'on a transmis au Parlement sont exacts ou erronés. Et nous avons l'affidavit de M. Mitchell pour attester que Mackenzie et Mann n'ont pas détourné des objets de l'entreprise du Nord-Canadien pour les faire servir à leur propre fortune les sommes provenant de la vente des valeurs garanties. J'aimerais à demander à mon honorable collègue de Norfolk si ce monsieur Mitchell n'est pas celui-là même qui, l'an dernier, était contrôleur du Nord-Canadien.

Et nous avons eu cette déclaration présentée l'an dernier, qui disait que \$14,000,000 suffiraient pour terminer le réseau. D'où venaient ces chiffres? Je crois que M. Mitchell était à cette époque contrôleur du chemin de fer Nord-Canadien et on a présenté à la Chambre cette déclaration disant que \$15,000,000 pourraient compléter le réseau. Cependant, cette année, on nous dit de la même source que nous devons donner \$45,000,000 de plus pour permettre de compléter le réseau. Je ne sais vraiment que faire. Vais-je accepter la déclaration faite par M. Mitchell l'an dernier ou vais-je accepter celle de cette année? Il me semble que toute l'affaire se résume au fait que le Parlement n'a pas eu de bons renseignements sur cette question et que le Parlement a le droit d'exiger des renseignements plus complets et plus détaillés au sujet des intérêts financiers du chemin de fer Nord-Canadien que ceux qui lui ont été fournis par M. Mitchell ou par aucun des membres du Gouvernement.

M. MEIGHEN: Cela ne vaut peut-être pas la peine d'intervenir, mais je crois que l'honorable député ne devrait pas avancer une déclaration regardant une personne étrangère sans en avoir la preuve. Je ne sais pas que M. Mitchell ait présenté une déclaration l'an dernier. L'honorable député aurait-il la bonté de bien vouloir nous montrer cette déclaration dont il nous parle?

M. NEELY: Je n'ai pas dit que M. Mitchell avait fait une déclaration l'an dernier. J'ai dit que M. Mitchell était contrôleur du Nord-Canadien l'an dernier comme il l'est cette année et, si Mackenzie et Mann ont déclaré l'an dernier que \$15,000,000 leur

permettrait de terminer le réseau, je demande sur quoi ils ont basé cette assertion?

M. MEIGHEN: Si l'honorable député déclare qu'il n'a pas dit que M. Mitchell avait publié une déclaration, je suis parfaitement satisfait, mais je lui demanderai de lire le hansard de demain pour y voir ce qu'il a dit.

M. NEELY: Je m'occuperai de mon propre hansard si l'honorable député veut s'occuper du sien dans ce débat—il trouvera de quoi s'occuper au sujet des diverses attitudes qu'il a prises devant la Chambre durant cette discussion de la question. J'ai dit que M. Mitchell nous avait préparé, cette année, un état montrant la manière dont on disposait de l'argent produit par la vente de la garantie. M. Mitchell était contrôleur du chemin de fer Nord-Canadien l'an dernier, alors que cet état a été préparé dans les bureaux de cette compagnie—et, probablement, par le même M. Mitchell—qu'il a été présenté au Gouvernement puis présenté à la Chambre par le ministre des Finances et où on nous disait que \$15,000,000 suffiraient pour compléter le réseau.

Je dis donc qu'en vue du fait que nous avons eu une déclaration ou un état l'an dernier et un autre cette année, probablement du même fonctionnaire. . .

M. WILCOX: Mon honorable ami voudrait-il lire cette déclaration?

M. NEELY: Je ne suis pas une bibliothèque ambulante et je ne traîne pas tous les livres du hansard dans mes poches. Mon honorable ami sait lire et il est à même de le lire. Je ne sais pas à quelle déclaration il fait allusion et je ne crois pas qu'il le sache lui-même. Quant à ce qui regarde l'état donné cette année, le premier ministre l'a lu et mon honorable ami le trouvera dans le hansard. Il le trouvera dans le discours du ministre fait cette année et sous la forme d'affidavit assermenté de M. Mitchell. S'il se reporte au discours du ministre des Finances fait l'an dernier au sujet du subside, il pourra le trouver sans difficulté.

Nous nous trouvons en face de cette situation étonnante et nous voyons s'ancrer dans l'esprit du peuple le soupçon que, si \$15,000,000 ne suffisaient pas l'an dernier, \$45,000,000 ne suffiraient pas maintenant, grâce au système de dépenses employé par le Nord-Canadien qui donne en soumission les travaux de ses lignes. Je suis parfaitement certain que mon honorable ami le solliciteur général ne croit pas que \$45,000,000 suffiraient pour compléter le réseau. Pour